



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Réouverture des gares de Cestas en Gironde

Question écrite n° 7453

Texte de la question

M. Frédéric Zgainski appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports sur la réouverture des gares de Toctoucau et de Pierroton, situées à Cestas en Gironde. Il souhaite porter à sa connaissance son souhait que ces gares rouvrent afin de desservir plusieurs communes, dont Pessac, Cestas et les villes de la communauté de commune Jalles Eau de Bourde. Sa demande s'inscrit dans le cadre du projet de RER métropolitain actuellement en cours d'élaboration ainsi que du plan d'investissement ferroviaire annoncé par la Première ministre. Les entreprises présentes sur ces lieux d'activités, ainsi que la population locale, font part aux élus locaux des grands bénéfices économiques et écologiques qui seraient induits par cette réouverture. Sur le plan économique, ces zones sont devenues de grands bassins d'emplois, accueillant des dizaines de grandes entreprises, malheureusement inaccessibles par les transports en commun. Les possibilités de recrutement sont alors limitées aux seuls détenteurs du permis B, excluant ainsi toute une partie de salariés potentiels et freinant le développement économique. De même, l'utilisation de la voiture comme seul moyen de transport génère de forts trafics routiers, entraînant une hausse des taux de particules fines dans l'air et des gaz à effet de serre. Alors que la réouverture de ces gares de Toctoucau et de Pierroton, fermées seulement depuis 1987 et 2008 respectivement, semble être une priorité afin d'adapter nos mobilités au changement climatique, il souhaite connaître la position du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

Le service express régional métropolitain de Bordeaux s'inscrit dans une démarche de développement et d'amélioration des transports du quotidien décarbonés, en permettant un meilleur accès des centres urbains depuis les zones périurbaines. Il s'appuie notamment sur des dessertes ferroviaires plus fréquentes, cadencées, sur des plages horaires élargies afin de permettre un report modal du véhicule individuel vers les transports collectifs. La démarche de développement de services express régionaux métropolitains (SERM) est fortement soutenue par l'Etat. Ce soutien s'est ainsi traduit par le cofinancement d'études de conception dans le cadre du plan de relance et se poursuivra dans les prochaines années, en cohérence avec les orientations annoncées par la Première ministre lors de la remise du rapport du conseil d'orientations des infrastructures le 24 février dernier. La réouverture des haltes de Toctoucau et de Pierroton ne fait pas partie, à ce stade, de la feuille de route du projet définie par les acteurs locaux. Elle pourra toutefois être réexaminée dans le cadre des échanges qui s'ouvrent, en marge de la négociation du volet mobilités 2023-2027 du contrat de plan Etat-région, entre l'Etat, la région Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux Métropole, le département de Gironde ainsi que les autres collectivités locales intéressées, sur la définition de SERM.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Zgainski](#)

Circonscription : Gironde (7^e circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7453

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [18 avril 2023](#), page 3553

Réponse publiée au JO le : [4 juillet 2023](#), page 6255